



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : mercredi 11 octobre 2023

**Présents :**

Christine BAYLE, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUIS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

**Absents :**

Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Céline CALLEDE, Malik CHERIF, Danièle DINCLAUX, Cécile GARRIDO

**Pouvoirs** : Marie-Hélène PALLARES, Annick SOUBIROU

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>24</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>26</b>

N° 20231016-011

**EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024 - PRIX DE JOURNEE 2024 & ANNEXE  
ACTIVITE 2024 & DOB (DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE)**

f

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2024 se décompose de la façon suivante, et est présenté sous la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)				
Dépenses			Recettes	
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	550 335 €		Groupe I Produites de la tarification et assimilés	3 128 165 €
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 720 216 €		Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	275 113 €
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	485 472 €		Groupe III Produits financiers et non encaissables	39 947 €
Total des charges	3 756 023 €		Total des Produits	3 443 225 €
			Résultat comptable déficitaire	312 798 €



Cumul	3 756 023 €	Cumul	3 756 023 €
-------	-------------	-------	-------------

Dans le rapport budgétaire et financier (article R314-223 du CASF) présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé au Département d'accepter un prix de journée hébergement (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024) de 64,54 €.

Les recettes ont été calculées sur une activité projetée de :

- Hébergement permanent : Taux d'occupation de 100 %
- Hébergement temporaire : Taux d'occupation de 100 %
- Accueil de jour : Taux d'occupation de 50 %, soit 260 jours

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

La Capacité ou Insuffisance d'Autofinancement (CAF ou IAF) mesure les ressources internes permettant à l'établissement d'autofinancer son investissement.

Calcul CAF ou IAF :

Compte 6811 « Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions » =	242 058 €
Compte 6817 « Provisions pour créances irrécouvrables » =	750 €

- (Moins)

Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » =	39 947 €
Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation 2024	312 798 €

Soit un résultat d'une IAF de	109 937 €
-------------------------------	-----------

Le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP)			
Emplois (Dépenses)		Ressources (Recettes)	
Titre 1 Remboursement des dettes financières			
1641-Remboursement en capital de l'emprunt	143 646 €	10222 FCTVA	9 394 €
Titre 2 Acquisition			
2135 wifi	25 000 €		
2153 rails	22 000 €		
2154 lave linge sèche-linge	55 000 €		
2154 cellule de refroidissement	20 000 €		
2154 télécommandes lit	2 000 €		
2184 matelas	3 000 €		
2184 lit vendlett	12 000 €		
2184 mobilier divers	65 000 €		
2188 matériel soin	10 000 €		
Cumul des dépenses	357 646 €		
032 IAF	109 937 €	033 Prélèvement sur le fonds de roulement	458 189€
<b>CUMUL</b>	<b>467 583 €</b>	<b>CUMUL</b>	<b>467 583 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 040-264004292-20231016-231016H1589H1-DE



**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A APPROUVER** le BP-EPRD 2024 précité, accompagné du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'annexe activité 2024,

**ARTICLE 2**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet,

**ARTICLE 3**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 26 OCT. 2023

**Patricia LOUBERE**

La Vice Présidente du CIAS



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*

**Patricia LOUBERE**

